MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de Bretagne

AVIS MODIFICATIF DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION DE BRETAGNE POUR LE MANDAT 2021-2025

Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :
- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- l'avis de composition N° R53-2021-12-23-00001 publié le 24 décembre 2021 ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Bretagne est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
Représentant des salariés	Madame LE ROUX Violaine	Permanente syndicale	CFDT
Représentant des salariés	Monsieur IVENS Stéphane	Programmeur	CFDT
Représentant des salariés	Monsieur MOREL David	Permanent syndical	CFDT
Représentant des salariés	Madame SECHER Marie	Assistante technique	CGT
Représentant des salariés	Madame MOREAU Emmanuelle	Cadre socio-éducatif	CGT
Représentant des salariés	Monsieur KERGOURLAY Stéphane	Ingénieur	CGT
Représentant des salariés	Monsieur LE COURTOIS Eric	Cadre administratif	FO
Représentant des salariés	Madame LE ROY Nathalie	Chargée de mission	UNSA
Représentant des salariés	Madame GUEVEL Florence	Employée de ménage	UNSA
Représentant des salariés	Madame REMINIAC Anne	Secrétaire médicale	SOLIDAIRES

Représentant des employeurs	Monsieur KERMORGANT Hervé	Chef d'entreprise	CPME
Représentant des employeurs	Madame LE CORNET Brigitte	Cheffe d'entreprise	CPME
Représentant des employeurs	Monsieur JOLIVEL Alain	Gérant	CPME
Représentant des employeurs	Madame ROUSSEL Laurence	Gérante	CPME
Représentant des employeurs	Monsieur LE MALEFAN Jean-Louis	Gérant d'entreprise	MEDEF
Représentant des employeurs	Monsieur GUITTON Christian	Consultant	MEDEF
Représentant des employeurs	Madame BARBIER Marina	Secrétaire générale	U2P
Représentant des employeurs	Monsieur STEPHANT Gilles	Crêpier	U2P
Représentant des employeurs	Monsieur LABBE Pierre	Poissonnier	U2P
Représentant des employeurs	Vacant		U2P

Le présent avis modificatif annule et remplace l'avis modificatif de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Bretagne pour le mandat 2021-2025, signé le 14 février 2022.

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal judiciaire dans le ressort duquel la direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités a son siège en application de l'article R23-112-15 du code du travail.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités.

Fait à Cesson-Sévigné, le 3 mai 2023

La Directrice régionale de l'économie de l'emploi,
du travail et des solidarités,

Véronique DESCACQ